



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 59932

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur le vote de la proposition de loi tendant à favoriser l'accès au crédit des PME. Cette proposition de loi amorce un véritable tournant dans la relation entre les PME et les établissements de crédit. En particulier, le délai de rétraction en matière de crédit ne pourra être inférieur à 60 jours et, sur demande de l'entreprise, l'établissement de crédit doit expliquer la réduction ou l'interruption du crédit. Il souhaite savoir si, dans la suite de cette proposition de loi, le Gouvernement envisage de prendre des mesures favorables aux petites et moyennes entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59932

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9341

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)